

Règlement du Challenge InnovaTech 2025

1- Organismes

L'association Elles bougent – association de Loi 1901, dont le numéro de Siret est le 491 927 091 00034 et dont le siège social est situé au 45 boulevard des Batignolles, 75008 Paris. Les délégations régionales Elles bougent Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne-Franche Comté, Bretagne, Centre - Val de Loire, Champagne - Ardenne, Guadeloupe, Guyane, Ile-de-France, La Réunion, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Normandie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Pays de la Loire, Picardie, Poitou Charentes, Polynésie Française, Rhône-Alpes sont moteurs dans l'organisation des challenges.

2- Objectifs du Challenge InnovaTech

- A. Faire découvrir aux jeunes filles, dans une ambiance conviviale et de compétition tout le champ des possibles qui se cache derrière les enjeux technologiques en lien avec les enjeux de demain. C'est un challenge qui permet aux jeunes filles de se mettre dans la peau d'une ingénieure ou technicienne le temps d'une journée et de développer leur esprit entrepreneurial. Ce travail en toute convivialité permet aussi de casser les stéréotypes induits ou inconscients sur les secteurs techniques et scientifiques en manque de talents féminins.
- B. Les équipes sont intergénérationnelles et composées de lycéennes, étudiantes et ingénieures en activité, afin de pouvoir stimuler leur inventivité et créativité. Ce challenge permettra de commencer l'apprentissage des défis professionnels qui attendent les jeunes filles mais également de s'appuyer sur un nouvel angle de vue concernant les problématiques liées aux enjeux de demain.
- C. Enfin, ce challenge permettra d'initier des processus de création de start-ups pour les meilleures pépites.

3- Mission

Chaque équipe doit créer **un produit ou service innovant** sur un sujet inspiré de la « French Fab » ou des spécificités industrielles régionales. Pour cela, les équipes travaillent dans un temps limité afin de stimuler la créativité et l'innovation. Leur projet doit avoir une valeur d'usage et/ou une potentielle réponse à un besoin. Pour cela, les équipes doivent déterminer les attributs du produit/service, sa valeur, sa chaîne de production et son système technologique. Le résultat final doit être le produit d'une réflexion collective.

4- Qui peut participer au Challenge ?

- ✓ Toutes nos délégations régionales en métropole et en Outre-mer.
- ✓ Toute étudiante en formation scientifique (classe prépa, BTS, DUT, Licence, Master, diplôme d'ingénieur, doctorante).
- ✓ Toute lycéenne en option scientifique ou technologique de la région.
- ✓ Toute marraine de l'association Elles bougent ou femme ingénieure/technicienne venant d'une entreprise partenaire. Les femmes ingénieures et techniciennes ne faisant pas partie d'une

entreprise partenaire (marraine indépendante) ainsi que les professeurs d'un établissement d'enseignement supérieur d'ingénieur peuvent également participer mais ne sont pas prioritaires.

5- Inscriptions

L'inscription est obligatoire sur le site internet d'Elles bougent.

La gestion des inscriptions se déroulent auprès :

- Des délégations régionales
- Des référent.es InnovaTech

Lors de son inscription, la participante doit indiquer :

- Lycéenne : nom, prénom, classe, accompagnateur et lycée.
- Étudiante : nom, prénom, niveau et école.
- Marraine : nom, prénom, fonction et entreprise

6- Challenge Innovatech en 100% digital

En cas de restriction sanitaire empêchant la tenue du Challenge Innovatech régional en format présentiel, celui-ci s'effectuera sur l'application Teams en format digital.

7- Déroulement de la journée

Les participantes doivent arriver (ou se connecter en cas de format digital) à l'heure indiquée, selon la région.

Elles recevront un brief des thématiques nationales et régionales retenues parmi les suivantes :

- Ville durable
- Transport de demain
- Médecine du futur
- Alimentation intelligente,
- Cybersécurité
- Espace
- L'école de demain
- Le travail de demain

Elles auront la possibilité de mettre en lien la thématique avec **une problématique de leur région**.

Les sujets sélectionnés par les délégations sont proposés aux marraines en amont dans la mesure du possible, elles peuvent choisir le sujet de leur choix. Les sujets orientés **WomenTech¹** seront spécialement appréciés par le jury. Les marraines sont les Chefs d'équipe. Les étudiantes et lycéennes sont ensuite réparties dans les équipes des marraines et prennent connaissance de leur sujet le jour de l'événement. Il est possible d'avoir plusieurs équipes sur le même sujet.

¹ Solution innovante inventée pour les femmes, produit ou service innovant répondant à un besoin propre aux femmes, faisant appel dans sa conception ou son utilisation aux technologies de l'industrie connectée (application smartphone, produit connecté, impression 3D, etc...)

8- Composition des équipes

Une équipe est composée de 2 mairaines, 2 étudiantes et 2 lycéennes. En fonction des places disponibles et sous réserve qu'aucune équipe supplémentaire ne puisse être constituée, l'association se réserve la possibilité de créer des groupes avec 3 personnes d'une même catégorie.

Une équipe peut donc être composée d'au maximum 7 personnes et au minimum 5 s'il manque une personne d'une catégorie.

Les participantes peuvent s'inscrire seule ou en binôme et les trinômes peuvent être acceptés pour les lycéennes.

Le temps de travail en équipe est de 5h à 5h30 par challenge, incluant brainstorming, idée retenue, descriptif des technologies utilisées et de la production et préparation du pitch. Un timing recommandé est fourni dans le guide pédagogique afin d'aider les équipes, mais elles restent libres d'organiser leur temps de travail selon leur propre convenance. Ce temps de travail sera le même en cas de challenge au format digital.

Toutes les participantes reçoivent un guide pédagogique en arrivant. Il joue un rôle d'aide pour les équipes. Il explique les différentes phases de travail, comment réussir son pitch, et présente les sujets de travail en lien avec la thématique générale « Les enjeux de demain », ou impliquant une thématique régionale.

Les pitches en plénière sont organisés devant un jury d'experts. Le temps accordé aux pitches, questions comprises, ne doit pas dépasser 10 minutes.

Format du pitch :

Les équipes auront une fiche descriptive de leur projet à remplir et à remettre à l'équipe Elles bougent, avant la présentation de leur projet.

Pour la présentation du projet lors de la finale :

Les lauréates régionales pourront, si elles le souhaitent retravailler et creuser certains éléments abordés lors de la présentation. Elles devront cependant respecter le timing prévu du pitch.

9- Désignation des gagnants :

2 types de prix seront distribués aux gagnantes :

- Prix du Jury appelé « 1^{er} Prix » pour tous les challenges. L'équipe recevant le 1er prix est sélectionnée pour la Grande Finale.
- Prix Coup de Cœur appelé « Prix Coup de Cœur Elles bougent », l'équipe Elles bougent siège, les membres des délégations régionales ainsi que les référent.es InnovaTech désignent le Prix Coup de Cœur.

a) **Prix du Jury :**

Les critères d'évaluation permettant au jury d'évaluer les challenges InnovaTech sont :

1. **Audace, innovation et originalité du projet** (Le caractère innovant du projet est-il démontré, qu'il s'agisse de procédé, de service, d'organisation, etc. ? // **3 points**)
2. **La qualité de la présentation du projet** // **3 points** (Le pitch virtuel était-il structuré ? Convaincant ? Impactant ? Rythmé ?)
 - Qualité des supports de présentation réalisés
 - Qualité du pitch en lui-même (participation des membres, cohésion, enthousiasme, motivation, clarté / compréhension immédiate de la solution présentée)
3. **La désirabilité du projet** (Le produit/ service correspond-il aux besoins du marché) // **2 points**
4. **La faisabilité du projet à moyen terme** (Le projet/ produit pourra-t-il être réalisable à moyen terme) // **2 points**

Les membres du jury devront sélectionner trois projets par ordre de préférence qui répondent le plus aux critères mentionnés ci-dessus.

Le projet n°1 recevra 3 points.

Le projet n°2 recevra 2 points.

Le projet n°3 recevra 1 point.

Le projet qui aura reçu le plus de points sera élu 1er prix du jury.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

b) **Prix Coup de Cœur**

L'équipe gagnante du Prix Coup de cœur, sera désignée par l'équipe Elles bougent siège, organisatrice lors de la délibération.

10- Récompenses

a) Challenges en région :

L'équipe remportant le 1er prix du jury est sélectionnée pour la finale qui aura lieu en présentiel ou en digitale (selon les restrictions sanitaires en vigueur) en mai 2025. Elle devra y présenter son projet sous forme de pitch.

Des lots offerts par la délégation régionale ou des sponsors sont également à gagner par les équipes finalistes en régions.

b) Grande finale nationale :

La Grande Finale aura lieu le 14 mai 2025 au Ministère de l'économie et des finances à Paris en Île de France En cas de restriction sanitaire empêchant la tenue de la finale du Challenge Innovatech en présentiel, celle-ci s'effectuera sur l'application Teams en format digital.

Quatre récompenses sont à prévoir :

- 1er prix du jury
- 2ème prix du jury
- 3ème prix du jury

- Prix coup de cœur du public (vote par sms via le logiciel Comnod)

A la clé, des lots à gagner lors de la finale et de belles interventions inspirantes pour les jeunes filles lycéennes, étudiantes et marraines de la France entière et des Outre-Mer pour partager un moment exceptionnel.

11- Divers

Chaque participante devra autoriser ou non l'utilisation de son image par photo/film. Pour cela, chaque participante devra remplir une fiche d'autorisation de droit à l'image.

12- Droits de Propriété intellectuelle

En cas de possibilité de dépôt de marques ou brevets sur les projets imaginés par les équipes dans le cadre du Challenge InnovaTech, Elles bougent facilitera ce dépôt.

“Droits de propriété intellectuelle” : signifie toute invention, tout droit d'auteur et droit relatif à une marque, un modèle, et plus généralement tout élément susceptible d'être protégé par les lois ou les conventions internationales sur la propriété intellectuelle

Sauf convention contraire, l'organisateur « Elles Bougent » n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats créés par les participants.

Les participants devront s'assurer qu'ils disposent de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur le projet qu'ils auront développé lors du challenge ou à tout le moins que les moyens qu'ils utilisent sont libres de droits.

L'organisateur « Elles Bougent » recommande aux participantes de prendre toute mesure au sein de chaque équipe pour protéger les résultats ainsi que les données exploitées lors de leur participation, en préservant la confidentialité et en recourant à l'utilisation de moyens de datation et dépôt de titres de propriété industrielle. L'organisateur les accompagnera dans ces démarches.

Article 11 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Challenge, les participantes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse email ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Elles sont conservées par Chronopost pour une durée maximale de trois (3) ans. En participant au Challenge, la participante pourra également solliciter son inscription à des courriers électroniques d'informations de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la réglementation en matière de données à caractère personnel, les participantes disposent notamment, des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participantes devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Chronopost SAS – Contact Informatique et Libertés - 3 boulevard Romain Rolland, à Paris (75014) ou par email à l'adresse email suivante contact.jeux.concours@chronopost.fr, en joignant la copie de leur pièce d'identité à la demande.

Le remboursement des frais de la demande de rectification ou de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchis au tarif économique si un courrier a été adressé.

Article 12 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Challenge doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : 5-7 place de l'Europe 92500 Rueil Malmaison. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Challenge tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 13 - Consultation du Présent Règlement

Ce règlement peut être obtenu sur simple demande formulée auprès de l'organisation Elles bougent.